



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL
DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION DE GUYANE

LE CESECE UN CONSEIL EN ACTIONS





ÉDITO

ÉCLAIRER L'AVENIR

Voici un peu plus de deux ans apparaissait un nouvel acteur dans le paysage institutionnel guyanais. Riche de la diversité de ses membres et disposant d'un champ d'investigation élargi, le CESECE Guyane s'est aussitôt mis au travail pour se donner les moyens de remplir au mieux les missions d'éclairage et d'accompagnement des politiques publiques que lui a confiées le législateur.

Nous avons ainsi suggéré rapidement des pistes de réforme de notre assemblée consultative de manière à accroître sa réactivité et son efficacité. Dans le même temps, les commissions thématiques ont entamé leur travail d'analyse prospective des grands enjeux pour la Guyane et des défis qu'il lui faudra relever. Conformément aux rôles de porte-parole de la société civile, de lanceur d'alerte et de laboratoire d'idées qui sont les nôtres, j'ai souhaité en outre que notre institution s'implique dans la commission «Projet de société Guyane» afin de faire entendre la voix et les attentes de la société guyanaise dans toute sa diversité.

Adossés à la légitimité que notre Conseil tire de cette représentativité de la société civile, nous avons su pallier le manque de moyens et renforcer la crédibilité de notre institution grâce à notre enthousiasme, nos convictions et notre sens de l'engagement. Nous continuerons à œuvrer dans ce sens en appuyant nos propositions sur le pragmatisme et la solidité de nos expertises. En prenant soin surtout de ne jamais être «hors-sol» et en allant régulièrement à la rencontre de nos concitoyens pour prendre la mesure des réalités du territoire.

En tant que première vice-présidente du CESER France, déléguée aux Outre-mer, j'ai tenu enfin à ce que les réalités propres aux territoires ultramarins soient mieux prises en compte à travers la création d'un groupe de travail des Outre-mer au sein du CESER France.

À l'heure où nous devons faire face aux conséquences humaines, sociales et économiques d'une crise sanitaire sans précédent, le regard et la voix de ce nouveau Conseil sont donc plus que jamais nécessaires pour mieux comprendre les fragilités de nos modèles et construire la société guyanaise du XXI^e siècle. Une société apaisée, qui n'oublie personne et qui regarde l'avenir avec confiance.

Ariane Fleurival

Présidente du CESECE Guyane

Première vice-présidente du CESER France, déléguée aux Outre-mer

UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR DU PAYS GUYANAIS

CO-CONSTRUIRE LE FUTUR DE LA GUYANE



« Nous devons ensemble convoquer la résilience, l'intelligence et le faire ensemble, davantage encore. Le bonheur individuel et collectif, le progrès social doivent être un objectif constant ».

Ariane Fleurival,
janvier 2020

3 | CESECE
Guyane 2020

Infrastructures, emploi, sécurité, santé, éducation... Lors des mouvements sociaux de 2017, la société guyanaise a exprimé avec force ses attentes et rappelé à quel point il était urgent d'apporter des réponses pragmatiques aux grands défis à venir.

Fort des nouvelles compétences que lui a confiées le législateur à travers la fusion du CESER (Conseil économique et social régional) et du CCEE (Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement), le **CESECE Guyane s'inscrit pleinement dans cette démarche d'éclairage des réalités de la Guyane d'aujourd'hui, de réflexion et de propositions à la hauteur des enjeux de demain.**

Installé en avril 2018 et présidé par Ariane Fleurival, le CESECE Guyane s'est rapidement mis au travail pour faire fonctionner au mieux la nouvelle instance et développer une feuille de route résolument tournée vers l'avenir du pays guyanais.

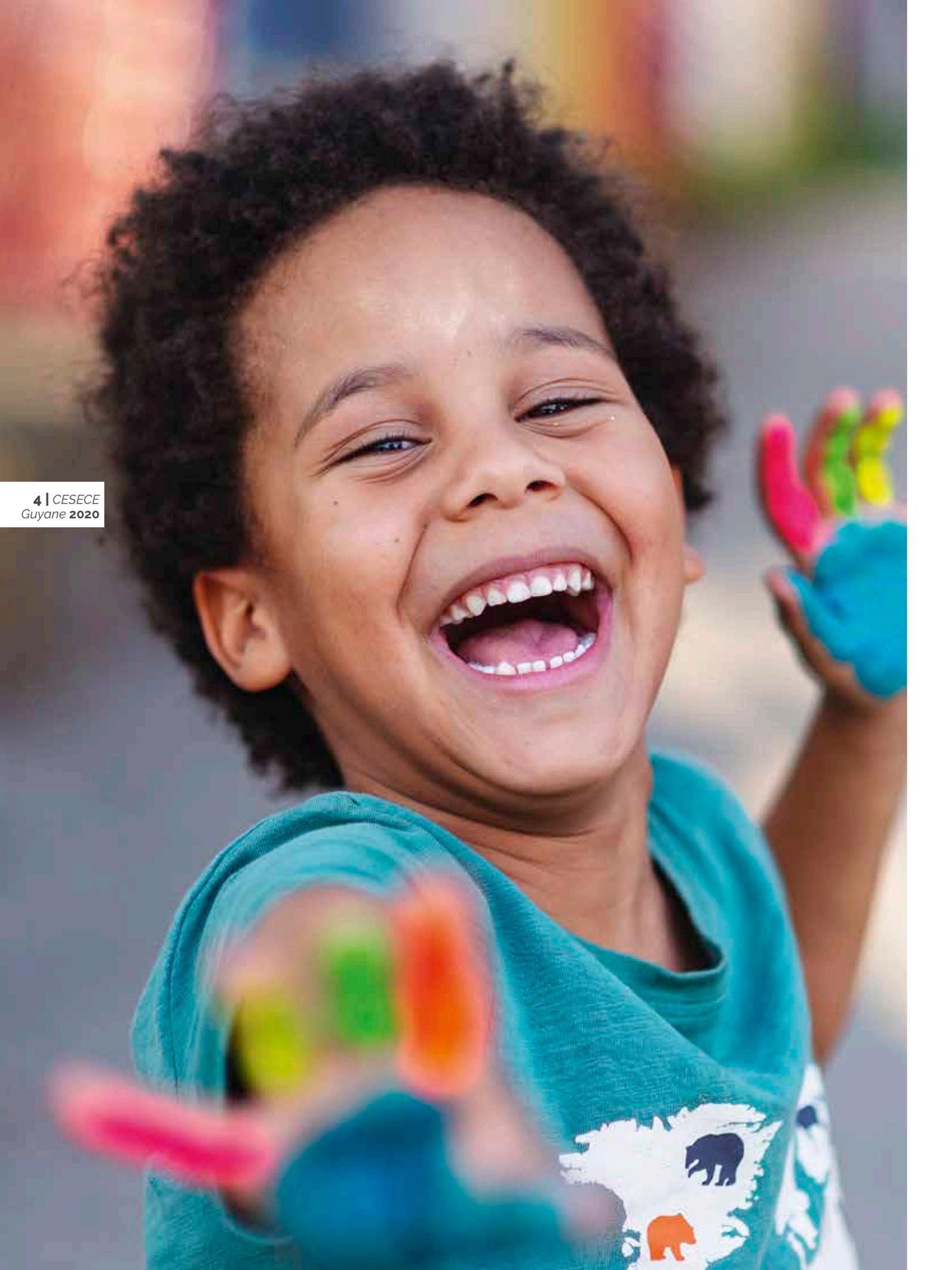
Le CESECE Guyane s'est ainsi impliqué dans la commission *ad hoc* chargée d'élaborer un « **Projet de société Guyane** » et a présenté ses préconisations avant le congrès de Guyane du 14 janvier 2020. Cette contribution s'est appuyée sur les travaux d'un séminaire de travail organisé le 11 janvier 2020.

Le 19 janvier 2020, un **séminaire d'information et de formation** a en outre réuni les conseillers du CESECE Guyane sur le thème « **Contribution à l'avenir du territoire guyanais** ».

Au total, **13 études concernant les grandes problématiques de la société guyanaise** (recherche, Montagne d'Or, scolarisation, impact de la fiscalité, etc.) ont été lancées et sont achevées ou en cours de finalisation.

Dans cette même idée d'impulsion de dynamiques de changement pour préparer le futur du pays Guyane, le CESECE Guyane s'attache également à valoriser l'étude intitulée « **La Guyane à l'horizon 2040** » publiée en 2017 à l'issue des travaux menés durant trois ans par les membres de la section prospective du CESER.

Face à l'épidémie de coronavirus et sa propagation sur le territoire guyanais, les membres du bureau du CESECE Guyane ont décidé de suspendre les travaux des commissions en avril 2020. Ces derniers ont été réorganisés de manière à les axer sur les répercussions de cette crise inédite pour la Guyane. L'objectif pour les décideurs locaux est d'être force de propositions grâce à la production d'un rapport présentant les bonnes pratiques et proposant des solutions à l'échelon territorial pour relancer l'activité du territoire. ■



POUR UNE GUYANE PROSPÈRE, SOLIDAIRE ET HARMONIEUSE

Après s'être autosaisi des travaux de la commission *ad hoc* dédiée au «Projet Guyane», le CESECE a livré sa vision prospective de ce projet «**Pour une Guyane prospère, solidaire et harmonieuse**», dans la perspective du congrès de la CTG du 14 janvier 2020.

Les principales préconisations figurant dans le «Projet Guyane» sont:

- › L'adoption d'une loi organique permettant au peuple guyanais de contrôler ses institutions et de construire une communauté de destin pour une société responsable et solidaire.
- › La mise en place d'une assemblée élue à la proportionnelle, avec un organe exécutif et un président.
- › La création de cinq districts remplaçant les communautés de communes et disposant de nouvelles compétences (comme la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, la pêche, la forêt, la fiscalité des activités économiques, la culture et des compétences dans des domaines régaliens comme la sécurité, l'immigration ou la recherche). ▶

LE «PROJET GUYANE», UN ENFANT DU PRINTEMPS 2017

Le «Projet Guyane» sur lequel a travaillé la commission *ad hoc* et qui a été présenté lors du Congrès des élus de Guyane du 14 janvier 2020 s'inscrit dans la droite ligne des événements du printemps 2017 et des États généraux qui ont suivi.

À l'issue de ces États généraux, la CTG a saisi le Premier ministre pour que soit organisée une consultation populaire en vue d'une évolution statutaire de la Guyane et pour un renforcement des compétences de la CTG au travers d'une loi pour la Guyane. Après les amendements réalisés par un nouveau groupe de travail (auquel ont été intégrés des membres du CESECE Guyane) pour améliorer et compléter ce «Projet Guyane», celui-ci sera donc transmis au gouvernement, avant qu'une révision de la Constitution et qu'une consultation de la population sur ce sujet soit possible... Un processus qui devrait prendre plusieurs années.

5 | CESECE
Guyane 2020



Une plateforme numérique interactive

Pour permettre à l'ensemble des membres du CESECE Guyane d'apporter leurs contributions au «Projet Guyane» sans être tributaires de contraintes logistiques, une plateforme numérique interactive a été mise en place par le Conseil. Animée par le président de la commission Cadre de vie - Politique de la ville - Loisirs et Sports, cette plateforme numérique a ainsi servi de base de travail préalable à la rédaction finale du document stratégique présenté au Congrès des élus de Guyane.





« Projet Guyane » : les quatre priorités du CESECE

Parmi les résolutions relatives au « Projet Guyane » arrêtées le 11 janvier 2020, le CESECE a insisté sur la nécessité d'accorder une attention prioritaire à quatre grandes problématiques :

- le développement humain et, particulièrement, la situation des personnes les plus vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes isolées, gangans) ;

- l'autonomie alimentaire et le changement climatique ;
- le rééquilibrage du territoire pour combler notamment les retards structurels dont souffrent les communes de l'intérieur ;
- la configuration géographique de la Guyane (frontières partagées avec des États indépendants tels que le Surinam et le Brésil).

► À l'issue d'un séminaire organisé le 11 janvier 2020, **les conseillers du CESECE Guyane ont émis certaines réserves sur le fond du projet et avancé plusieurs séries de propositions :**

► Quant à la méthode (ambitieuse, pragmatique, détaillée tant sur le plan des moyens financiers que du calendrier et proposant une déclinaison dans tous les domaines des piliers du projet de développement que sont la formation, la recherche et l'innovation).

► Quant aux priorités à faire figurer dans ce « Projet de société Guyane ».

► Quant à la mise en œuvre de la consultation et au régime juridique de la nouvelle CTG (veiller au cadre de la consultation, à la bonne représentativité de la société guyanaise, retenir une approche particulière de l'exercice de certaines compétences régaliennes pour la Guyane, etc.).

Les résolutions adoptées par les membres du CESECE Guyane dans le cadre de ce document stratégique et prospectif **ont été rendues publiques**. La CTG a souhaité qu'une nouvelle version des travaux de la commission, prenant en compte les observations formulées par le CESECE Guyane, soit finalisée en juin 2020.

Le travail prospectif du CESECE Guyane a permis de mieux faire connaître le rôle de la nouvelle instance : celui d'une institution représentative de la société civile guyanaise disposant d'une expertise et d'un pouvoir d'initiative lui permettant de donner une évaluation des politiques publiques et de proposer des pistes d'améliorations et de changements. ■



Le Congrès des élus de Guyane

Rassemblant les conseillers de l'Assemblée de Guyane, les députés et sénateurs, ainsi que les maires, le Congrès des élus de Guyane peut être saisi par l'Assemblée de Guyane de toute proposition d'évolution constitutionnelle ou de nouveaux transferts de compétences de l'État vers la collectivité.



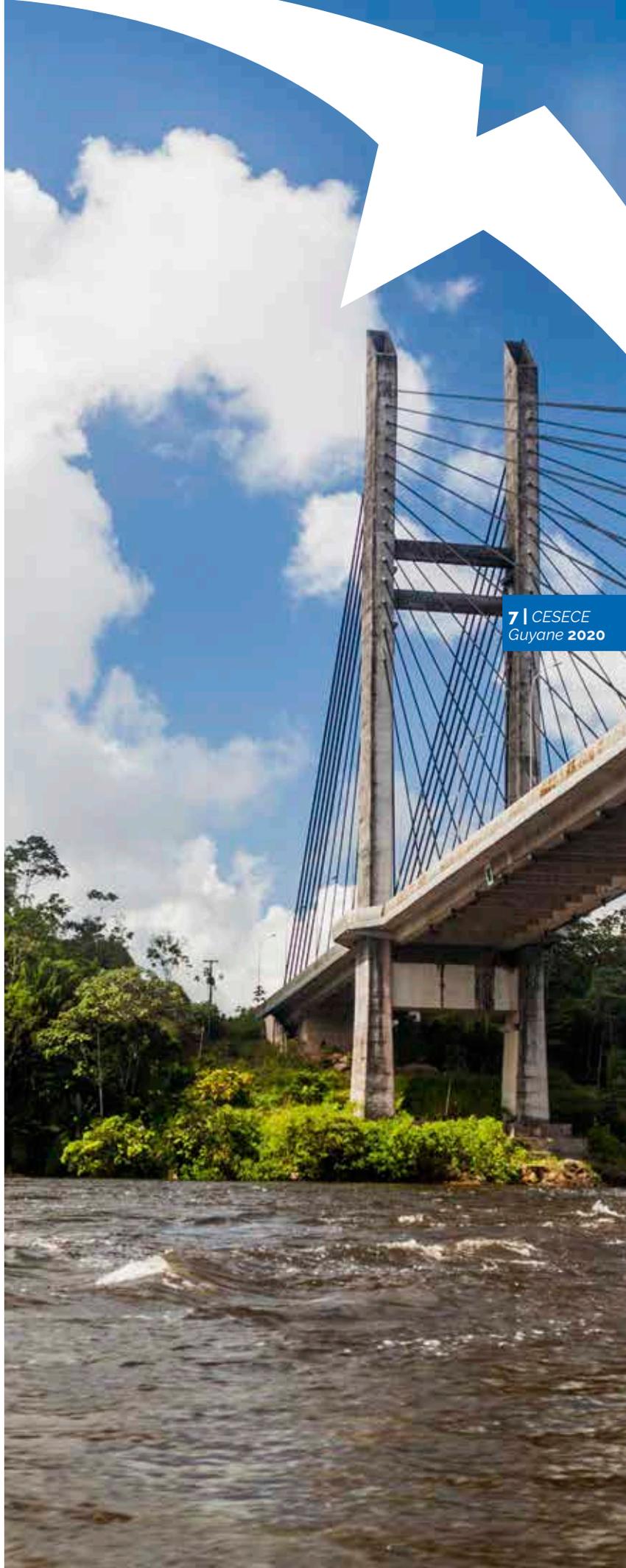
UNE RÉFLEXION SUR L'AVENIR INSTITUTIONNEL DE LA GUYANE

Le 19 janvier 2019, les membres du CESECE Guyane ont participé à un séminaire intitulé « Contribution à l'avenir du territoire guyanais ». Ce séminaire d'information et de formation avait plusieurs objectifs : **revenir sur la démarche statutaire ou institutionnelle de la Guyane initiée par le Congrès des élus ; mieux faire comprendre aux membres du CESECE le rôle et les champs d'intervention de la nouvelle instance, ainsi que son ancrage dans le paysage public en tant que représentants de la société civile.**

À travers cette réunion de travail, il s'agissait ainsi de permettre aux membres du CESECE Guyane de **partager une vision la plus large possible**, afin que la philosophie d'action de l'instance soit claire et connue de tous.

En préambule, la présidente du CESECE Guyane, Ariane Fleurival, est revenue sur le diagnostic sévère porté depuis plusieurs années par la société civile. Un diagnostic qui met en évidence l'insatisfaction des Guyanais par rapport au manque d'efficacité des politiques publiques dans les domaines de la sécurité, de la santé, de l'éducation et de l'immigration.

Ce mal-être collectif a conduit à l'émergence de propositions issues du monde politique comme de la société civile et rend plus que jamais nécessaire l'expertise et les travaux menés par les membres de cette assemblée souveraine et indépendante qu'est le CESECE Guyane, a souligné Ariane Fleurival. ►





► Lors de ce séminaire, les conseillers ont auditionné les porteurs de propositions relatives au « Projet Guyane ». Ils ont ainsi suivi les interventions du président de la CTG, Rodolphe Alexandre et de sa troisième vice-présidente, Isabelle Patient, sur le *Livre blanc des États généraux*, du député de la Guyane, Gabriel Serville, puis de la conseillère territoriale, Mylène Mathieu, sur le Projet Guyane du Front pour un changement statutaire.

Ils ont également assisté à plusieurs interventions de Pierre-Yves Chicot, avocat et maître de conférences, sur les trajectoires publiques guyanaises et sur le rôle renouvelé des conseils consultatifs. L'occasion notamment de rappeler **qu'il n'est plus possible « de considérer le CESECE aujourd'hui comme étant un simple pourvoyeur d'avis »** et que **« les conseillers apportent un regard complémentaire qui fait partie du processus décisionnel »**. Une assemblée consultative comme le CESECE Guyane peut donc être également **un lanceur d'alerte**, a souligné Pierre-Yves Chicot.

Dans sa résolution finale, le CESECE Guyane a pris acte des projets qui lui ont été présentés et insisté sur la nécessité, pour chacun d'entre eux, de bien mettre en évidence les freins qui font obstacle au développement du territoire et les solutions pour y remédier.

LE CESECE Guyane a mis l'accent sur une méthodologie précise de participation aux développements à venir concernant le statut de la Guyane. Il a également souligné la nécessité de prendre en compte les éléments suivants :

- la fiscalité
- l'adaptation des normes aux réalités guyanaises
- la création d'entreprise et le développement du secteur privé
- la formation de la ressource humaine locale. ■



Quels rôles pour une administration consultative locale ?

À l'occasion du séminaire sur la « Contribution à l'avenir du territoire guyanais », l'avocat et universitaire Pierre-Yves Chicot a rappelé quelles étaient les missions d'une instance consultative locale.

- > Analyser et éclairer les actions de l'Assemblée délibérante.
- > Impulser des réflexions et des dynamiques de changements de l'Assemblée délibérante.
- > Informer sur les enjeux et les conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques locales et régionales.
- > Participer aux consultations organisées à l'échelle régionale.
- > Contribuer à l'évaluation des politiques publiques de la collectivité territoriale.



QUELLE ÉVOLUTION STATUTAIRE POUR LA GUYANE ?

Les débats actuels sur l'évolution statutaire de la Guyane visent à examiner dans quelle mesure le transfert de nouvelles compétences à la collectivité territoriale constituerait des leviers plus adaptés au développement du territoire.

Lors du Congrès des élus du 14 janvier 2020, plusieurs options ont été débattues: une loi pour la Guyane dans le cadre de l'article 73 de la Constitution, le passage à l'article 74 ou bien encore de la rédaction d'un nouvel article spécifique à la Guyane.

L'article 73, actuellement en vigueur pour la CTG, répond au principe d'identité législative: l'application de plein droit du droit commun, tel qu'issu des lois et règlements nationaux est le principe; l'existence d'un droit spécifique ou dérogatoire, l'exception. L'article 74 quant à lui, répond au principe de spécialité législative et permet de définir les conditions dans lesquelles les lois et règlements sont applicables dans chaque collectivité territoriale. En novembre 2020, Annick Girardin, ministre des Outre-mer a néanmoins déclaré « *ne plus croire aux articles 73 et 74* » et appelé à « *passer à un seul article [...] qui renverrait à un texte spécifique, un statut qui précise les relations entre l'État et la Collectivité* ».





Cette légitimité et cette crédibilité forment les socles sur lesquels s'appuie l'action du CESECE Guyane. **Une action qui se veut respectueuse de l'altérité et de la diversité de la société guyanaise**, mais aussi **résolument offensive** à travers ses études et recommandations opérationnelles pour une Guyane apaisée et tournée avec confiance vers son avenir.

Au-delà des contraintes financières et logistiques, la nouvelle institution s'inscrit donc désormais comme un acteur incontournable dans le paysage politique guyanais. Dès le début de sa mandature, la présidente du CESECE Guyane s'est fixé entre autres pour objectif de **repenser la gouvernance de cette assemblée consultative de manière à accroître sa réactivité et son efficacité**.

Des évolutions du fonctionnement de cette nouvelle instance, tel qu'il a été prévu par le législateur, iraient en effet

dans le sens d'une plus grande efficacité. La répartition du Conseil en deux sections – une section économique, sociale et environnementale d'un côté et une section de la culture, de l'éducation et sport, de l'autre – «*fait obstacle à l'efficacité de l'accomplissement de ses missions dévolues par la loi*», a souligné la présidente du CESECE Guyane lors de la présentation de ses vœux pour 2020. *Pareil modèle indique qu'il s'agit d'une fausse fusion s'évertuant à maintenir les deux conseils de naguère*».

Par ailleurs, le mandat de trois ans imposé par la présidence tournante bride l'efficacité du CESECE Guyane dans la mesure où il ne permet pas d'inscrire l'action prospective de ce Conseil dans la durée.

Pour favoriser la mise en œuvre de ces évolutions, la présidente du CESECE Guyane, Ariane Fleurival, a appelé de ses vœux **une réforme institutionnelle**. Celle-ci viserait notamment à instaurer un plus grand nombre de sections pour permettre aux conseillers de ne plus être cantonnés dans le système binaire actuel.

Plus globalement, il s'agit de donner les moyens à cette nouvelle instance de remplir au mieux les missions qui lui ont été confiées en allant vers **un statut juridique prenant en compte toute la réalité de la Guyane**. Pourquoi ainsi ne pas imaginer des conseils consultatifs dotés d'une **autonomie juridique** leur permettant de disposer d'un personnel et d'un budget annuel voté par ses membres... ■



Outre-mer: une réflexion commune

En ses qualités de présidente du CESECE Guyane et de première vice-présidente du CESER France, Ariane Fleurival a invité les CESECE et CESER de la Guadeloupe, de la Martinique, de Mayotte et de La Réunion à réfléchir ensemble sur les évolutions souhaitables de ces instances consultatives dans les territoires d'Outre-mer. Il s'agit de rendre compte d'une seule voix des réalités sociales, économiques et géographiques de ces territoires et de leurs priorités, qui diffèrent de celles des CESER de l'Hexagone. Par ailleurs, le CESECE Guyane et le CESECE Martinique ont engagé une démarche commune destinée à améliorer le fonctionnement de leur

instance. Ils ont proposé que soient supprimées deux dispositions du Code général des collectivités territoriales demandant que les deux CESECE se prononcent sur les avis et rapports établis en son sein avant leur transmission à l'autorité compétente. Des modalités inappropriées car redondantes avec celles du bureau et de l'assemblée du conseil.

Les deux CESECE ont également demandé que soit supprimé le système de présidence alternée afin d'harmoniser la gouvernance des instances avec celle des exécutifs territoriaux.

UN CONSEIL RICHE DE LA DIVERSITÉ GUYANAISE

La naissance du CESECE Guyane est liée à **la création par la loi du 27 juillet 2011 d'une collectivité territoriale unique en Guyane** réunissant le CESER et le CCEE, lequel reconnaît une place spécifique en Outre-mer aux questions relatives à la culture, à l'éducation et à l'environnement.

La nouvelle assemblée consultative de Guyane compte **soixante membres**. Sa composition a été renouvelée à 70 %, quarante conseillers siégeant pour la première fois au

CESECE Guyane (contre 30 % faisant déjà partie des anciens CESER ou CCEE).

La direction du CESECE Guyane est assurée par **la présidente, Ariane Fleurival, assistée de deux vice-présidents**. Huit autres membres élus et appartenant à l'une ou l'autre des deux sections de l'institution viennent compléter le bureau du CESECE Guyane. Organe exécutif de l'instance, le bureau oriente l'action du conseil. Il valide le programme de travail des commissions.



Une cohabitation compliquée

Depuis février 2019, le CESECE Guyane a pris ses quartiers dans ses nouveaux locaux du bâtiment Léopold Héder. Un emménagement destiné à améliorer le fonctionnement au quotidien de l'instance, mais qui se révèle compliqué du fait de la cohabitation avec la cour d'assises de Cayenne. Espaces de travail réduits, réaménagements liés à la circulation du public, impossibilité de tenir des assemblées plénières... La réorganisation des locaux en vue d'accueillir les audiences de la cour d'assises amène l'instance à organiser ses séances au siège de la CTG ou à louer des salles de réunion à cet effet.





« Le CESECE Guyane s'attache à dépasser le simple statut d'assemblée consultative pour s'ériger toujours plus en représentant légitime de ce qui peut s'apparenter à une forme de "démocratie directe institutionnalisée" »

Ariane Fleurival,
janvier 2020

Porte-parole direct de la société civile et médiateur entre cette dernière et le pouvoir politique, ce nouveau conseil consultatif est composé de deux sections :

➤ **Une section économique, sociale et environnementale** composée de quarante-et-un membres et regroupant cinq commissions.

➤ **Une section de la culture, de l'éducation et des sports** composée de dix-neuf membres et regroupant trois commissions.

Ces sections sont elles-mêmes subdivisées en quatre collèges constitués de représentants de la vie économique, sociale, culturelle, sportive, éducative et environnementale et de deux personnalités qualifiées.

Deux commissions transverses viennent compléter la composition de l'assemblée consultative : une commission Finances, Budget, Évaluation des politiques publiques ; une commission Planification et Prospective.



Une parité qui progresse

Si la Guyane a longtemps été la seule région française où les hommes étaient plus nombreux que les femmes, la situation a changé depuis quelques années et les femmes représentent désormais la moitié de la population guyanaise. Bien qu'encore minoritaires au sein du CESECE Guyane, leur proportion (27 %) a augmenté et la nouvelle assemblée représente ainsi un peu mieux la réalité de la société guyanaise. La présidente, Ariane Fleurival, souhaite la territorialisation des nominations des personnalités qualifiées afin que tous les territoires de la Guyane soient représentés d'Est en Ouest et du Sud au Nord. En effet, on peut déplorer depuis la création du conseil consultatif, la forte représentation de conseillers provenant majoritairement de l'île de Cayenne et du territoire des savanes.

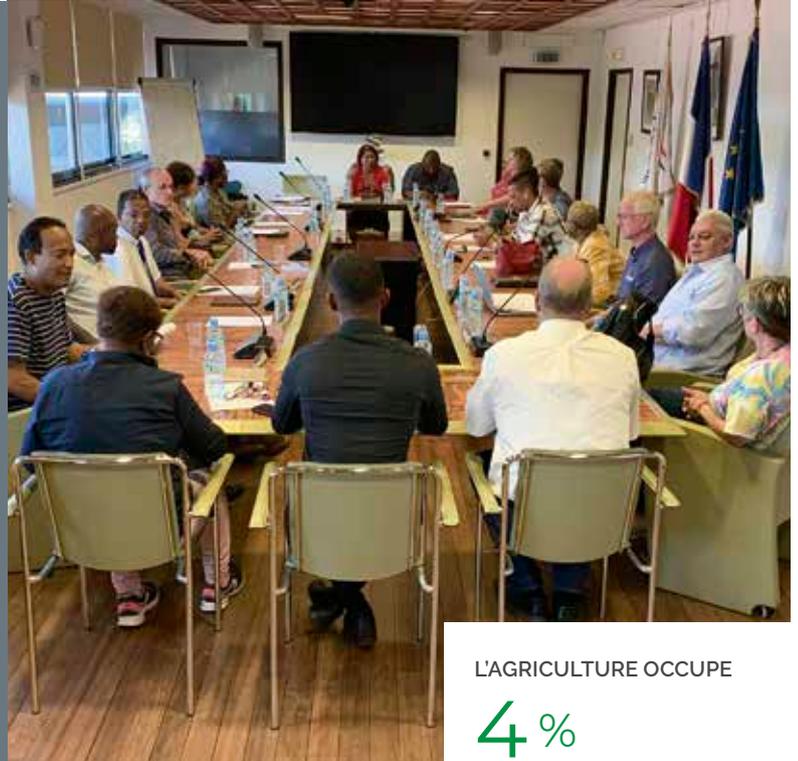
La présidente peut saisir les présidents de section sur tout sujet relevant des compétences de celle-ci. Et les sections peuvent également se saisir sur proposition de la présidente et après information du bureau et validation par le conseil de tout sujet relevant de leur compétence.

En appui de ces différentes instances de travail, **dix commissions thématiques de travail ont été mises en place dès le mois de mai 2018**. Les présidentes animent des réunions hebdomadaires afin de finaliser en juin 2020 les treize études programmées par le CESECE Guyane. Le 24 avril 2020, les membres du bureau du CESECE Guyane décident d'interrompre les travaux de ses dix commissions et de **réorienter leur travail de manière à répondre à l'après-crise du Covid-19**. ■



Octroi de mer : une réforme sous haute surveillance

Une répercussion sur le panier de la ménagère dû à des hausses de prix sur certains des produits les plus consommés en Guyane, des filières comme le BTP fragilisées par l'augmentation des taux d'octroi de mer, une production locale ne bénéficiant que partiellement du coup de pouce annoncé... Depuis plus de deux ans et jusqu'à son adoption le 27 janvier 2020, le CESECE Guyane a multiplié les réunions de travail avec la CTG pour préparer le projet de révision du Tarif général de l'octroi de mer en Guyane. Tout en reconnaissant la volonté de modernisation et de simplification de ces barèmes, les conseillers ont attiré l'attention de la CTG quant aux impacts possibles d'une telle refonte sur la production locale et pour l'ensemble de la population guyanaise.



L'AGRICULTURE OCCUPE

4 %

DES 85 000 KM²
DU TERRITOIRE GUYANAIS

UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Implication accrue dans le suivi et l'évaluation de la politique publique guyanaise aux côtés de la Collectivité territoriale, trait d'union entre les autres représentants institutionnels de la société civile, observateur exigeant des réalités du territoire guyanais... Le nouveau conseil consultatif créé au printemps 2018 est désormais **un acteur central dans le bon fonctionnement de la démocratie locale** guyanaise.

Le CESECE Guyane est consulté plus en amont par la Collectivité territoriale de Guyane pour apporter son éclairage et ses avis sur les grandes problématiques actuelles. **Le Conseil a ainsi rendu des avis sur plusieurs sujets importants** pour l'avenir du territoire :

► En décembre 2019, le CESECE Guyane a émis **un avis favorable sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB) relatif à la gestion des fonds européens**, notant que plusieurs dossiers majeurs (bac assurant la liaison internationale entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina, notamment) avaient été programmés sur l'année 2019 et que d'autres, comme les énergies renouvelables, pourraient être déposés en 2020. **Le Conseil a néanmoins souligné le manque de**

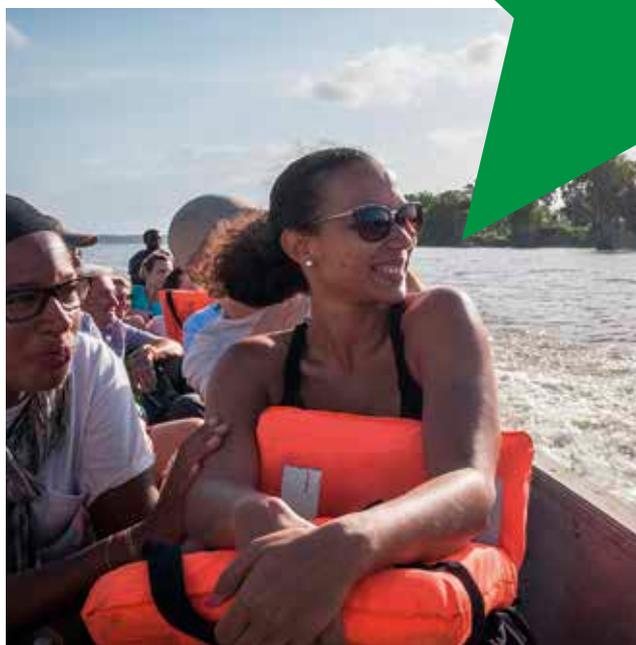
visibilité quant à la portée des actions et des retombées financières **des actions européennes en lien avec le développement économique et la création de filières et d'emploi** pour la Guyane.

► Au fil des différents avis formulés depuis 2018, le **Conseil a réitéré ses inquiétudes concernant l'impact de la réforme du Tarif général d'octroi de mer et d'octroi de mer régional sur l'économie guyanaise et la population.**



► Fin 2019, le CESECE Guyane a assorti l'avis favorable donné au **Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)** de plusieurs remarques. Les conseillers ont notamment regretté le **manque de corrélation entre développement économique et développement humain et réaffirmé le rôle central de certaines filières**, comme la culture, les filières porteuses de l'autonomie alimentaire de la Guyane, les métiers du tourisme et les secteurs de la construction. Le Conseil a invité la CTG à élaborer des feuilles de routes pour chacune de ces filières.

► En février 2020, le CESECE a émis un **avis favorable sur le budget prévisionnel de la CTG 2020 tout en regrettant qu'il ne traduise que partiellement les préconisations du Rapport d'orientations budgétaires**. Les conseillers ont notamment pointé du doigt la baisse des budgets alloués au soutien des secteurs économiques. ■



Une étude de terrain sur la filière animale

Achévé en 2017, le *Livre blanc sur la filière animale en Guyane* est le résultat de cinq années de travail au cours desquelles le groupe de travail du CESER a sillonné le territoire guyanais d'est en ouest pour aller à la rencontre des éleveurs et dresser un panorama complet du secteur. Une étude de terrain minutieuse et dont l'objectif était d'identifier les freins et les enjeux de cette filière et de proposer des solutions pour améliorer la production de viande de qualité et de répondre au défi

de l'autosuffisance alimentaire. En 2019, les membres du CESECE Guyane étaient à nouveau sur le terrain pour présenter ce livre blanc lors d'une rencontre avec la municipalité de la commune rurale de Sinnamary et du maire Jean-Claude Madeleine qui a tenu à sensibiliser le conseil sur l'intérêt à penser un développement endogène et durable autour de l'Économie bleue pour la Guyane autour du triptyque, ville-fleuve-mer.



UN CONSEIL AU TRAVAIL

LE CESECE MOBILISÉ FACE À LA CRISE SANITAIRE



16 | CESECE
Guyane 2020

Après l'apparition, au début du mois de mars 2020, des premiers cas de Covid-19 sur le territoire guyanais, et malgré la mise en place du confinement, le virus a continué à circuler. La situation s'est même aggravée au fil de semaines, avec à la fin du mois de juin plus de 3770 cas recensés en Guyane depuis le début de l'épidémie.

Tout en prenant acte de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 autorisant les conseils régionaux et territoriaux à ne pas consulter les conseils consultatifs pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, les **membres du CESECE Guyane ont décidé de remplir les missions que lui a confiées le législateur en étant acteurs et force de propositions auprès de la Collectivité territoriale de Guyane tout au long de la crise.**

Dès le milieu du mois de mars, les services du CESECE Guyane ont été fermés en application des dispositions réglementaires et l'instance adapte son mode fonctionnement pour maintenir une activité en télétravail. À la suite d'une audioconférence réunissant l'ensemble des présidents délégués des CESER de France et d'Outre-mer, les membres du bureau ont décidé le 24 avril 2020 de **suspendre les travaux en cours pour se pencher sur les enseignements à tirer de la crise sanitaire.**

- 163 MILLIONS
D'EUROS

C'EST L'IMPACT ESTIMÉ DU CONFINEMENT
SUR LE PIB DE LA GUYANE
(SANS MESURES DE RATTRAPAGE).

(Source: Insee)



Un virus qui a frappé de plein fouet l'économie guyanaise

Selon une étude de l'Insee publiée le 30 juin 2020, le confinement lié à la crise sanitaire a entraîné un recul de 25% de l'activité économique en Guyane par rapport à une période « normale », soit un impact de - 4% sur le PIB en 2020. L'arrêt des activités spatiales (- 75% des exportations) et le ralentissement de la consommation des ménages (- 22%) constituent les principales causes de cette baisse de l'activité économique durant le confinement de la population. Les secteurs du transport/entrepôt ont été particulièrement touchés avec une activité en baisse de 223% suivis par les secteurs de l'industrie (- 75%), de la réparation automobile (- 59%) et du commerce (- 36%). Malgré un recul de l'activité de 31% durant la même période, le secteur de la construction a en revanche mieux résisté en Guyane qu'en France métropolitaine.



Des instances de travail en mode gestion de crise

Compte tenu de la situation exceptionnelle et des risques que fait peser cette crise sanitaire sur l'économie et le vivre ensemble en Guyane, toutes les organisations représentées au sein du Conseil se sont ainsi mobilisées pour **faire remonter des propositions opérationnelles et innovantes prenant en compte les réalités du territoire guyanais.**

Les dix commissions ont été regroupées autour de quatre grandes commissions et thématiques :

› **Commission Développement endogène, présidée par Jean-Marc Aimable** (thématique : autosuffisance alimentaire, industrielle, économique et développement endogène).

› **Commission Santé publique, sanitaire, sociale et solidarité, présidée par Valérie Robinel** (thématique : crise sanitaire, sociale et immigration).

› **Commission de la Sauvegarde du développement économique et de l'emploi, présidée par Dominique Bonadei** (thématique : accompagnement économique, soutien de l'entreprise et de l'emploi, différentes aides).

› **Commission Formation et enseignement numérique, présidée par Joël Francillonne** (thématique : la continuité et l'organisation de l'éducation sur tout le territoire, déséquilibre éducatif, réduction de la fracture sociale et numérique, besoin de la culture pour former, éduquer et mise en œuvre de la continuité pédagogique, identification des décrocheurs de l'éducation nationale, accompagnement numérique et médiatique).

« Cette crise du Covid-19 peut nous permettre de repenser le modèle économique en préférant le partage du marché d'une manière plus équitable ou obtenir plus de moyens pour la Collectivité territoriale de Guyane pour la mise en place de nouveaux plans. »

CESECE Guyane

Jusqu'au moment du déconfinement, le 11 mai 2020, les équipes ont utilisé tous les moyens numériques disponibles pour échanger et produire les résultats de leurs travaux. ►



- Les membres du CESECE Guyane ont validé le principe d'un **calendrier en trois phases** pour apporter leurs contributions et formuler des préconisations visant à faire face aux répercussions de la crise sanitaire en Guyane.

► **Avril-mai 2020** : recueil des contributions de l'ensemble des conseillers représentant leurs organisations et la société civile.

► **Juin 2020** : rédaction du pré-rapport et du rapport final et validation par l'ensemble des membres du CESECE Guyane.

► **Juillet 2020** : validation et vulgarisation du document final (sous forme de rapport). Mise en place d'une action de communication destinée à diffuser sous différentes formes les résultats de ces travaux aux autorités, aux organisations et au grand public.

UNE SÉRIE D'AIDES POUR LES COLLECTIVITÉS, LES ENTREPRISES ET LES FAMILLES

Lors de son déplacement en Guyane, le 24 juin 2020, la ministre des Outre-mer a détaillé les différents mécanismes destinés à aider la Guyane à faire face aux conséquences de la crise sanitaire. En direction de la collectivité territoriale et des communes, le gouvernement a mis en place un système de compensation des pertes fiscales engendrées par la crise, a expliqué Annick Girardin. Les entreprises se sont vues verser 30 millions d'euros *via* l'activité partielle et le fonds de solidarité. 500 millions d'euros ont par ailleurs été accordés sous forme de prêts garantis par l'État et 10 millions d'euros de cotisations sociales et fiscales ont été reportés. Quelque 370 tonnes de denrées alimentaires et 335 000 chèques-services pour l'alimentation et l'hygiène ont été distribués, a également précisé la ministre des Outre-mer.



La participation du CESECE à la création d'un Fonds d'urgence économique

Suite à la loi d'urgence du 23 mars 2020 qui confère des dispositions et prérogatives spécifiques aux régions en matière d'accompagnement économique et social pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le **CESECE a participé à la mise en place du Fonds d'urgence économique des territoires de Guyane par la Collectivité territoriale.**

Dans son avis du 14 avril 2020, le CESECE Guyane met en avant le risque de défaillance en cascade qui pèse sur de nombreuses PME/TPE. Du fait de l'absence de culture du financement bancaire, ces dernières ont en effet des difficultés à accéder au dispositif de prêt garanti par l'État (PGE), ont souligné les membres du Conseil. Afin de sauvegarder le tissu économique de la Guyane, le **CESECE a donc proposé d'allouer, via le Fonds d'urgence économique, un montant de PGE équivalent à trois mois de charges** incluant la rémunération du chef d'entreprise (dans la limite d'un plafond de 20 000 euros), **à toute entreprise ayant essuyé un refus de prêt sa banque.**

Les conseillers ont également attiré l'attention sur la **nécessité d'intégrer dans ce dispositif un tissu associatif et culturel** générateur d'emplois et vecteur de cohésion territoriale.

Au-delà de ces aides d'urgence, le CESECE Guyane a appelé à **préparer sans attendre la sortie de crise et à prévoir un nouveau fond destiné à relancer l'économie de Guyane de l'après Covid-19.** ■



DES ÉCLAIRAGES SUR LES GRANDS ENJEUX À VENIR

19 | CESECE
Guyane 2020

Malgré la suspension des travaux des commissions programmés initialement et la mobilisation des équipes du CESECE Guyane pour apporter son expertise à la Collectivité territoriale de Guyane durant la crise sanitaire, le conseil a mené plusieurs actions notables depuis son installation.

Le CESECE Guyane s'autosaisit sur le projet Montagne d'Or

Les questions environnementales font partie des prérogatives de ces nouvelles instances consultatives, tout à la fois porte-parole directs de la société civile et force de propositions adossées à la Collectivité territoriale, que sont les CESECE.

Longtemps occultés, les enjeux environnementaux, pour un territoire guyanais qui constitue à plus d'un titre une exception écologique, doivent plus que jamais faire l'objet d'un débat public éclairé. Fort de son expertise et de son rôle de médiateur impartial, **le CESECE Guyane s'est autosaisi en 2018 du sujet concernant le projet de la compagnie minière Montagne d'Or.**

Le 23 mai 2019, le ministre de la Transition écologique et solidaire annonçait l'arrêt de ce projet d'exploitation aurifère à ciel ouvert d'une superficie de 8 km² situé sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Le consortium russo-canadien Nordgold-Columbus Gold a néanmoins annoncé qu'il n'abandonnait pas complètement le projet réaffirmant sa « *volonté d'un dialogue ouvert et constructif pour [...] le rendre compatible avec les exigences de protection environnementales du gouvernement* ».

Au regard de cette situation et des conclusions très controversées du débat public mené en 2018, la commission Développement économique, Emploi et Insertion du CESECE Guyane a donc présenté en janvier 2020 un rapport d'étape de l'étude menée dans le cadre de l'auto-saisine.

Sur le volet économique et social, le CESECE a mis en avant la formidable opportunité en termes d'emploi et de maillage territorial que constituerait l'installation d'une exploitation minière dans l'Ouest de la Guyane. Concernant les modalités fiscales inhérentes à une telle exploitation, la commission aurait toutefois revendiqué l'installation sur le territoire d'une unité de traitement et de raffinage sous la gouvernance conjointe des pouvoirs publics et des opérateurs miniers, selon le statut juridique adéquat. ►



► **Sur le volet culturel et environnemental**, le CESECE a rappelé tout d'abord la légitimité des modes de vie traditionnels des populations concernées par ce projet tout en soulignant son importance économique pour une région du Haut-Maroni confrontée à une forte pression démographique. Une démarche de co-construction visant à impliquer les élus et les autorités coutumières locales dans les processus de décision quant aux futurs aménagements nécessaires à l'évolution des activités d'exploitation aurait dû être envisagée.

Hormis quelques préconisations du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), la commission a constaté

que le projet était conforme à l'ensemble des normes environnementales nationales, européennes et internationales en vigueur.

En conclusion, la Commission s'est interrogée sur la légitimité du motif invoqué par le gouvernement pour mettre fin à ce projet («*l'incompatibilité du projet minier avec les exigences environnementales fixées par l'exécutif*»), dès lors que l'État refuse tacitement de se donner les moyens d'assurer les missions de contrôle de l'application des normes de protection environnementales existantes qui lui incombent.



LA MÉTHODE

Pour mener à bien ce pré-rapport, qui n'a pu aller à son terme du fait de la décision gouvernementale d'abandonner le projet Montagne d'or, la commission Développement économique, Emploi et Insertion a organisé onze rencontres avec une grande partie des acteurs concernés (experts, chefs de service de l'État et de la CTG, groupes d'intérêt, élus locaux, etc.). Après avoir réalisé les comptes rendus de ces réunions et les avoir fait compléter et valider par les différents interlocuteurs, les membres de la commission ont établi ce rapport d'étape. Au-delà des conclusions sur le projet lui-même, la démarche du CESECE Guyane est venue rappeler que l'urgence sociale est aussi une urgence écologique... et inversement.

UN PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL DE LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DES « MULES »

La signature le 27 mars 2019 du Protocole de mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane prévoit une série de mesures sur le territoire guyanais et en Métropole.

En Guyane, le protocole engage l'ensemble des acteurs concernés à :

- renforcer les contrôles dès la frontière avec le Surinam ;
- intensifier les contrôles à l'aéroport de Cayenne (ciblage accru des passeurs et amélioration des échanges de renseignements entre les douanes de Cayenne et d'Orly) ;
- création de nouvelles chambres d'hôpital à Cayenne ;
- reconduction des opérations renforcées de dissuasion aux abords de l'aéroport.

En Métropole, le protocole les engage à :

- renforcer la qualité du ciblage réalisé par les agents des douanes ;
- renforcer les effectifs douaniers pour une intensification des contrôles des passeurs arrivant de Guyane ;
- créer en septembre 2019 une antenne de l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants à Orly.

Lutte contre les stupéfiants : l'analyse du CESECE Guyane

Auditionnée en visioconférence le 8 juin 2020 par la mission d'information sénatoriale « Lutte contre les stupéfiants en provenance de Guyane », présidée par Olivier Gigolotti, avec pour rapporteur Antoine Karam, Ariane Fleurival, présidente du CESECE Guyane et première vice-présidente du CESER France, déléguée aux Outre-mer en présence du vice-président Franck Krivsky, a présenté aux membres de la délégation l'analyse du conseil consultatif sur le trafic de drogue en Guyane et proposé des pistes d'amélioration pour renforcer la lutte contre ce phénomène préoccupant.

Au-delà de la situation géographique de la Guyane propice au trafic de drogue, la présidente du CESECE Guyane a expliqué l'ampleur du phénomène par la situation économique et sociale du territoire. Avec une population très jeune, sans formations adaptées ni perspectives de travail, la Guyane constitue une cible privilégiée pour les trafiquants. « Tant que ce déséquilibre de la société n'aura pas trouvé de réponse, la prévention et la sanction n'auront pas d'effets », a expliqué Ariane Fleurival.

Échec de l'orientation scolaire, oisiveté des jeunes livrés à eux-mêmes, illettrisme, chômage, influence de la société de consommation... Les auditions réalisées par le CESECE Guyane dans le cadre de l'étude sur le phénomène des mules ont montré que ce type de trafic ne touche plus seulement les populations les plus fragiles, mais toutes les franges sociales. ►





15 %

C'EST LA PART DES IMPORTATIONS DE COCAÏNE DANS L'HEXAGONE PROVENANT DU TRANSPORT DE DROGUE PAR DES « MULES » DEPUIS LA GUYANE.

(Source: Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants, mentionné dans le rapport d'information du Sénat « Pour une grande loi Guyane » de février 2019)

- Face à l'absence de structures d'encadrement et d'actions de prévention efficaces, il serait souhaitable **d'accompagner le plus en amont possible les personnes tentées par « l'argent facile »** que représente le trafic de drogue *via* des groupes de parole, des centres ou plateformes d'écoute dès le collège et à destination des étudiants, la multiplication des épiceries solidaires et un nombre accru de campagnes de prévention adaptées à tous les âges.

Concernant la prise en charge des jeunes concernés par ce fléau, il est indispensable que l'ensemble des acteurs travaillent de manière coordonnée, a martelé la présidente du CESECE Guyane. Parmi les axes d'amélioration proposés figure notamment la **mise en place d'actions de proximité en fonction du type de trafiquant, d'actions plus fréquentes durant les périodes propices, et de structures d'accueil et de réinsertion des jeunes trafiquants.**

Le développement d'une **politique de formation ambitieuse**, l'installation d'entreprises, d'établissements financiers et d'organismes de microcrédit permettraient également d'offrir **un autre avenir aux jeunes de l'Ouest guyanais**, région qui illustre les difficultés démographiques, économiques et sociales de la Guyane. Voilà pourquoi, estime Ariane Fleurival, il serait préférable d'investir le budget prévu pour la construction du pénitencier de l'Ouest dans l'installation d'écoles et de centre de formation et d'insertion.

Plus globalement, la présidente du CESECE Guyane a formulé plusieurs propositions visant à améliorer la prévention, l'accompagnement et la répression du trafic de

stupéfiants sur le territoire, à commencer par le lancement d'une vaste étude sociologique, psychologique et anthropologique en préalable à la mise en œuvre d'une politique de formation des jeunes adaptée et efficace. En décalage avec les réalités du terrain, **les réponses judiciaires et pénales devraient par ailleurs être assorties de mesures de réinsertion** et un éloignement des « mules » de leur milieu social permettrait de rompre le lien avec les incitateurs du délit. **Le blocage par la préfecture des départements pour Paris de certains jeunes à risque** serait également une piste à développer.

La contribution du CESECE Guyane au projet de loi 3 D

Lors de la consultation juridique sur l'avenir des CESER et le projet de loi 3 D (décentralisation, différenciation, déconcentration) de l'assemblée des présidents des CESER de l'Hexagone et ultramarins en mai 2020, le CESECE Guyane a rappelé tout d'abord que l'avènement de la Collectivité territoriale de Guyane n'avait pas annihilé l'exercice des compétences départementales du Conseil consultatif et que ce dernier devait ainsi rendre compte d'une double vision – régionale et départementale – du territoire dans ses avis et évaluations.

Eu égard à l'analyse relative à la différenciation territoriale envisagée par la loi 3 D, la démarche initiée par les CESER ne doit pas être une approche globale. Afin de prendre en considération les particularités territoriales institutionnelles de la Guyane (trop marquées pour ne pas faire l'objet d'une différenciation spécifique), le CESECE Guyane a donc proposé la modification de plusieurs articles du Code général des collectivités territoriales. ■

LES MEMBRES

SECTION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



Jean-Marc Aimable

Olivier Alfred

Emmanuel Bazin de Jessey

Jean-Marc Bourette

Stéphane Calmant

Rosaline Camille-Sidibe

Raymonde Cape

Janie Cesto

Marie-Ange Chenière Jean-Baptiste



Patrick Christophe

Patrick Clop

Karyn Cormier

Marie-Josée Cresson

Samantha Cyriaque

Christian Dorvilma

Sarah Ebion

Roland Eve

Ariane Fleurival



Roger Fleurival

Rémi Girault

Thara Govindin

Aline Guth

Charlette Hovel

Georges-Michel Karam

Frank Krivsky

Stéphane Lambert

Jean-Luk Lewest



Bruno Lorient

Christophe Madère

Didier Magnan

José Mariema

Jean-José Mathias

Martine Nivoix

Robert Palombi

Pierre Perrot

Chantal Porrière



Jessy Psyché

Davy Rimane

Valérie Robinet

Magali Robo-Cassilde

Patricia Simonard

Claude Suzanon

Benoît de Thoisy

Yannick Xavier

SECTION CULTURE, ÉDUCATION ET SPORTS



Philippe Alcide Dit Clauzel

Bruno Apouyou

Jean-Pierre Baco

Marc Barrat

Aïssatou Chambaud

Monique Elfort

Cyrille Flora

Sébastien Gourle

Joël Francillon



Raymond Horth

Rosemonde de Neef

Isabelle Niveau

Murielle Ortu

Nicole Palcy

Antoine Primerose

Marie-Claude Théolade

Directrice de la publication

Ariane Fleurival

Rédactrice en chef

Marthe Panelle-Karam

Relecture

Béatrice Paresseux

Franck Krivsky

Conception et réalisation

Etat d'Esprit-Stratis

(Henri Cormier, Hélène Doukhan,

Anne Tarrieux, Julie Teurnier)

Crédits photographiques

Marthe Panelle-Karam

AFP Image Forum

Alamy Stock Photos

Katherine Vulpilat

Collectivité Territoriale de Guyane

Adobestock

Shutterstock

Droits réservés

Couverture

Un pêcheur dans les Marais de Kaw

© Robert Harding/Alamy Stock Photos

Imprimé par

colorsprim973@orange.fr

en 1000 exemplaires

CESECE Guyane

Pôle Présidence

1, place Léopold Héder

BP 47 02597307 Cayenne CEDEX

Guyane française

Tél. : 0594 289 605 - 0594 271 184



presidencecesece@ctguyane.fr



www.cesece-guyane.fr



@ceseceguyane



cesece.guyane



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL
DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION DE GUYANE



Collectivité
Territoriale
de Guyane